

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° I-633

présenté par
M. de Courson

ARTICLE 20

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« s'applique à compter du »,

les mots :

« entre en vigueur le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.